

LA FOIRE DU VR

MANUEL DE L'EXPOSANT « Grande surface Foire Québec 2025 »

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

pp.2-9

INFORMATION DU PROMOTEUR	page 2
HORAIRE DE LA FOIRE	page 2
ADRESSE DE LIVRAISON ET INSTRUCTION D'EXPÉDITION	page 2
AVIS ET CONSIGNES À SUIVRE	pages 3-5
NORMES D'AMÉNAGEMENT DES STANDS	page 6
AIDE MÉMOIRE	page 7
RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS	page 8
BILLETS PRÉ-VENTE	page 9
BON DE COMMANDE LAVAGE DES UNITÉS	page 10
BILLETS DE STATIONNEMENT	page 11

Organisé par



Présenté par



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INFORMATION DU PROMOTEUR

PROMOTEUR

Steve Lapierre Directeur général	slapierre@acvrq.com
Jacques Dupuis Coordonnateur d'événements	jdupuis@acvrq.com
Karine Thibault Assistante à la coordination	kthibault@acvrq.com

POUR NOUS JOINDRE

Steve Lapierre :	418-265-9817
Jacques Dupuis :	418-564-4688
Karine Thibault :	438-393-4747

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

HORAIRE DE LA FOIRE

HORAIRE DE LA FOIRE DU VR

Jeudi 30 octobre 2025	11 h à 20 h
Vendredi 31 octobre 2025	11 h à 20 h
Samedi 1 ^{er} novembre 2025	10 h à 19 h
Dimanche 2 novembre 2025	10 h à 17 h

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADRESSE DE LIVRAISON ET INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION

Nom de l'exposant :
Numéro de Stand :
Personne ressource au à la Foire :
Foire du VR de Québec 2025
Centre de foires - ExpoCité
2005, rue de l'exposition
Québec (Québec) G1L 0B7

**Voici les informations que vous
devez mettre sur vos boîtes et/ou
palettes.**

Livraison le 28/29 octobre

AVIS ET CONSIGNES

ACCÈS À L'EXPOSITION

LE PORT DE LA CARTE D'ACCREDITATION EST OBLIGATOIRE.

Les menus travaux et l'entretien du stand doivent s'effectuer dans la période allouée qui précède l'ouverture au public. Pour des raisons de sécurité, tous les exposants et leur personnel doivent libérer les lieux immédiatement après la sortie du public.

LA PRÉSENCE D'ENFANTS DE 16 ANS ET MOINS SUR LE SITE DURANT LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE EST STRICTEMENT INTERDITE.

ACQUITTEMENT DES COMPTES

L'exposant doit respecter les modalités de paiement indiquées sur le contrat approuvé. L'exposant aura droit à ses cartes d'accréditation et sera admis sur le site d'exposition à condition d'avoir acquitté les sommes dues au promoteur, en totalité.

ASSURANCES

L'exposant s'engage à tenir le promoteur indemne de tous dommages, frais ou de toutes responsabilités envers une personne, quelle qu'elle soit, ou relativement à celle-ci, découlant de l'occupation de l'espace loué par l'exposant ou de tout produit exposé, équipements et accessoires reliés à cette occupation ou aux activités de l'exposant, ses préposés, représentants ou employés dans le cadre de cette occupation, que ces activités aient lieu dans l'espace loué, le bâtiment ou ailleurs.

L'exposant doit souscrire, avant le début de l'exposition, une assurance de responsabilité civile des entreprises comprenant une limite de garantie de non moins de 2 000 000,00\$ par sinistre et incluant une clause de recours entre co-assurés, et fournir un préavis de trente (30) jours au promoteur en cas de résiliation de la police ou de changement important apporté à celle-ci. Le promoteur sera désigné comme assuré additionnel pour toutes les activités découlant de la participation de l'exposant à l'exposition.

ATTITUDE, COMPORTEMENT ET RESPECT

Les exposants sont responsables de leur personnel, de leur comportement et attitude. Par conséquent, dans le but de maintenir une foire harmonieuse, toute personne jugée violente, agressive, déplaisante ou indésirable, devra être expulsée des lieux d'exposition. Aucun excès ne sera toléré, aussi bien avec les autres exposants, les visiteurs, que le personnel du promoteur.

Le promoteur se réserve le droit de refuser l'accès au hall d'exposition à tout visiteur, exposant ou employé d'un exposant qui, de l'avis de la direction, est indésirable, ivre, ou qui, d'une façon quelconque, entrave le bon fonctionnement de l'exposition.

BRUIT

La réglementation municipale sur le bruit dans les locaux commerciaux limite la puissance sonore. La direction de la Foire se réserve le droit de faire respecter un niveau sonore acceptable, soit 85 décibels à 5 mètres de la source, afin de favoriser un bon voisinage. L'utilisation de microphone dans les kiosques est sujette à l'approbation du promoteur.

CARTES D'ACCREDITATION

Le nombre de cartes est déterminé selon votre contrat. Elles seront disponibles au comptoir d'accréditation à l'entrée de la Foire, à condition d'avoir acquitté au préalable toutes les sommes dues au promoteur. La carte d'accréditation demeure la propriété du promoteur et son usage illégal ou frauduleux résulterait en une expulsion immédiate du site d'exposition. Pour inviter vos clients, vos fournisseurs, vos parents et amis à venir visiter la Foire du VR, vous pouvez **commander des billets de prévente** en complétant et retournant le formulaire de commande (page 9).

AVIS ET CONSIGNES (suite)

CHARIOT ÉLÉVATEUR (gaz propane seulement)

Les chariots élévateurs doivent être commandés à l'avance, aux frais de l'exposant.. Ils doivent être commandés à travers le portail d'Expocité.

CONSTRUCTION ET NORMES DE SÉCURITÉ

Le montage et le démontage d'une exposition sont considérés par la loi comme un chantier de construction. Par conséquent, le port de chaussure de sécurité, de lunettes protectrices, de casque et de harnais de sécurité est fortement recommandé dans certaines situations, et obligatoire dans certains cas. Pour en connaître davantage, veuillez consulter : <http://www.cnesst.gouv.qc.ca/Pages/accueil.aspx>

DOCUMENTATION / LITTÉRATURE

Afin de satisfaire tous les visiteurs, l'exposant s'engage à distribuer de la documentation en français en quantité suffisante pour la durée de l'événement.

Source : article 58 de la *Charte de la langue française* - « L'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire en français. Ils peuvent également être faits à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante. Toutefois, le gouvernement peut déterminer, par règlement, les lieux, les cas, les conditions ou les circonstances où l'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire uniquement en français ou peuvent se faire sans prédominance du français ou uniquement dans une autre langue. »

ÉLECTRICITÉ

L'installation électrique à l'intérieur des stands, après branchement, doit être exécutée par un entrepreneur électricien certifié, au choix de l'exposant. Toutes les installations électriques doivent être conformes aux différents codes du bâtiment en vigueur. Pour en connaître davantage, veuillez consulter le : www.rbq.gouv.qc.ca

L'exposant doit se conformer en tous points aux prescriptions de sécurité. Solotech, fournisseur exclusif, distribuera l'alimentation en électricité, si les installations de l'exposant sont conformes aux règlements et codes du bâtiment.

- Les branchements électriques sont des fiches standards nord-américaines, soit en raccord direct.
- L'exposant est responsable de fournir tout adaptateur nécessaire au fonctionnement de ses installations électriques.
- Aux fins d'inspection et de dépannage, les fils électriques des stands préfabriqués doivent être facilement accessibles de tous les côtés du stand en tout temps.
- Il est strictement interdit de se brancher aux fiches électriques des stands voisins ou aux fiches permanentes de l'édifice.
- Chaque exposant est responsable de commander son branchement électrique.

AVIS ET CONSIGNES (suite)

ENTREPOSAGE

Tous les contenants d'emballage doivent être retirés des stands. L'entreposage de boîtes de carton ou tout autre contenant autour du stand **est strictement interdit** par le Service des incendies de la Ville de Québec.

Lorsque les contenants sont vides et prêts pour l'entreposage, l'exposant doit se procurer des étiquettes d'entreposage auprès du responsable du quai de chargement ; ces contenants seront par la suite ramassés et entreposés pour la durée de la Foire.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES STANDS ET MENUS TRAVAUX

Les stands doivent être nettoyés tous les jours, et ce, avant l'ouverture au public. Les déchets doivent être déposés dans l'allée devant le stand à la fin de chaque journée, en vue du ramassage par le Service d'entretien du hall d'exposition.

PRÉSENCE DANS LES STANDS

L'exposant doit assurer la présence de personnel dans son stand durant toutes les heures d'ouverture de la Foire.

Il est obligatoire qu'il y ait du personnel compétent en quantité suffisante **en tout temps** à votre emplacement, et ce, de l'ouverture à la fermeture de la Foire.

RUBAN ADHÉSIF À DEUX FACES POUR TAPIS

Les exposants qui souhaitent poser leur propre tapis ou revêtement de sol doivent utiliser un ruban adhésif qui n'endommagera pas le sol des installations. Des frais de nettoyage du sol seront facturés à l'exposant si le ruban laisse des traces.

Les rubans adhésifs devant être utilisés sont les suivants :

- Surfaces de plancher :
 - ECHOTape n° CL-W6033 – ruban adhésif de toile
 - ECHOTape n° DC-W188F – ruban double face à tapis
 - 3M n° 6910 – ruban de fixation de toile (Gaffers Tape)
 - Uline n° S-21257 – ruban adhésif de toile (Gaffers Tape)
 - Entertainment Industry Tape – Gaffers Tape
- Surfaces murales (béton et autres)
 - 3M n° 7220 – languette de fixation murale

SÉCURITÉ

Le promoteur assure un service de sécurité de base permanent durant l'événement, à l'exception des périodes de montage et de démontage. *Le promoteur* en aucun temps, ne peut être tenu responsable des pertes ou dommages qui pourraient survenir. L'exposant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses biens et assurer l'intégrité physique des personnes à l'intérieur et à proximité de son stand.

SERVICES EXCLUSIFS

Plusieurs services sont rendus à titre exclusif par le promoteur ou par les fournisseurs désignés du Centre de foires. Les exposants doivent remplir les bons de commande pour toute requête concernant : la manutention, l'accrochage, l'alimentation électrique, la plomberie (eau et évacuation), l'air comprimé, le traiteur, la téléphonie, le nettoyage de stand et les services de sécurité (*voir répertoire des fournisseurs p.8*).

AMÉNAGEMENT DES STANDS / NORMES EXIGÉES

UTILISATION DE L'ESPACE

- L'exposant ne doit pas utiliser plus que l'espace loué pour ses activités. Tout élément du kiosque sur le site d'exposition **ne doit pas dépasser 20 pieds de hauteur (certaines restrictions s'appliquent)**
- L'exposant n'est pas autorisé à distribuer des coupons, échantillons ou autres marchandises appartenant à des tiers ni à promouvoir les produits et services de tiers.
- L'utilisation de l'espace est strictement réservée à l'exposant et celui-ci ne peut céder, en partie ou en totalité, toutes activités ou expositions ayant lieu dans l'espace loué à un tiers, ni permettre autrement la participation d'un tiers dans celles-ci, **sans obtenir l'autorisation préalable écrite et expresse du promoteur.**

REVÊTEMENT DU SOL

- Un tapis d'allée ou autre revêtement de sol est **obligatoire sur la totalité de la superficie de vos allées.**
- **Les tapis de type « tapis gazon / poil long » et emboîtables « casse-tête » sont formellement interdit par le Service des incendies à moins d'avoir le certificat d'ignifugation.**

SIGNALISATION

- Toute bannière ou enseigne rigide doit être installée à l'intérieur de l'emplacement. La pose d'enseignes suspendues ou d'éléments de décor gonflables exige l'autorisation au préalable du promoteur. *(Pour l'accrochage, voir « Accrochage » dans le répertoire des services).*
- La réglementation du promoteur sur l'affichage et la représentation promotionnelle dans votre kiosque devra être respectée.
- L'**affichage des taux d'intérêt est interdit** à la Foire.

NORMES DE SÉCURITÉ

- Interdiction de fumer dans les halls d'exposition sous peine d'amende.
- Interdiction de circuler devant les véhicules et/ou chariots élévateurs en mouvement.
- Interdiction de consommer de l'alcool durant le montage et le démontage.

AIDE-MÉMOIRE

DOCUMENTS À RETOURNER PAR COURRIEL jdupuis@acvrq.com ou kthibault@acvrq.com

- ☐ BILLETS (au besoin)
- ☐ BILLET(S) DE STATIONNEMENT (au besoin)
- ☐ ACCRÉDITATIONS (date limite le 15 octobre 2025)

FORMULAIRES À RETOURNER AUX FOURNISSEURS DE LA FOIRE

NOTE : LES COÛTS DE CES SERVICES SONT MAJORÉS APRÈS LA DATE LIMITE.

Services

Entreprises

☐ Location de stand et de mobilier Nettoyage	GES* Date limite prix anticipé : 13 octobre
☐ Électricité, plomberie, audiovisuel Installation d'enseigne	Solotech* Date limite prix anticipé : 13 octobre
☐ Télécommunication, Internet Manutention	Expocité* Date limite prix anticipé : 13 octobre
☐ Service Alimentaire	La Cage traiteur événementiel*
☐ Transport de marchandises/douanes	Nalsi
☐ Hébergement	Hôtel et suites Normandin Date limite prix anticipé : 30 septembre
☐ Hébergement	Hôtel le Dauphin Date limite prix anticipé : 1^{er} octobre
☐ Lavage de VR	Lave-Auto Mobile

*FOURNISSEURS EXCLUSIFS

RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS

SERVICES	CONTACT(S)	NUMÉRO(S)
☐ LOCATION DE STAND ☐ LOCATION DE MOBILIER ☐ LIVRAISON ANTICIPÉE ☐ NETTOYAGE	GES Canada Ltée Équipe du service aux exposants serviceinfo@ges.com https://ordering.ges.com/CA-00069924	Tél.: 514 367-4848 (Commandes par Internet seulement)
☐ ACCROCHAGE ☐ ÉCLAIRAGE ☐ ÉLECTRICITÉ ☐ AUDIOVISUEL	Solotech cdf@solotech.com https://solotech-cdf.com/	Tél.: 1-866-992-9466 (Commandes par Internet seulement)
☐ TRAÎTEUR	La Cage Traiteur événementiel	Tél.: 418-693-2754
☐ HÉBERGEMENT / HÔTEL	Hôtel et Suites Normandin	Tél.: 1-800-463-6721
☐ HÉBERGEMENT / HÔTEL	Hôtel le Dauphin	Tél. : 1-800-668-5911
☐ DOUANES/TRANSPORTEUR	NALSI Fernando Vera Robert Vieira	Tél.: 1-877-332-8987
☐ TÉLÉCOMS ET INTERNET ☐ MANUTENTION	ExpoCité	Tél. : 418 691-7110 (Commandes par Internet seulement)
☐ Lavage des unités	Lave-Auto Mobile	Tél. : 418-261-3950

LOGISTIQUE

BILLET(S)

Vous avez du personnel à récompenser et des clients à remercier ?
 Vous pouvez vous procurer dès aujourd'hui vos billets pour la Foire du VR au
prix de 12 \$* chacun (taxes comprises),

Entreprise :	Téléphone :	Télécopieur :
Adresse :	Ville, Province :	Code postal :
Demandé par (responsable du stand) :	Courriel :	
Signature :		

Description	Quantité	Prix unitaire	Total
Billets	X	12 \$	= \$
TOTAL À PAYER :			\$

« LE PAIEMENT TOTAL DOIT ACCOMPAGNER VOTRE DEMANDE »

Cochez la case appropriée :



Visa



MasterCard

Numéro de la carte : _____ Date d'exp. : _____ cvc : _____

Nom du titulaire : _____

Signature du titulaire : _____

FORMULAIRE À RETOURNER PAR COURRIEL : jdupuis@acvrq.com

*Prix sujet à changement sans préavis.

LA FOIRE DU VR



Lave-Auto
Mobile

20 ans! Nettement.

LAVAGE ET ENTRETIEN DES VÉHICULES POUR LA FOIRE DU VR 2025

Bon de commande - lavage extérieur

Service	Coût	Nb véhicules
Tente roulotte	39,95\$	
VR de moins de 30 pieds	84,95\$	
VR de plus de 30 pieds	94,95\$	
Motorisé	99,95\$	
Cirage	99,95\$	
Dégraissage du toit	49,95\$	

**en complétant ce formulaire vous acceptez les conditions. Cette commande ne peut être annulée et vous sera facturée.*

*** l'achat de nos lavages extérieurs annulent l'obligation du rinçage des bas de caisses avant l'entrée*

Nom de la compagnie	
Adresse	
Ville et code postal	
Téléphone	
Courriel	
Personne à contacter pour planification	

Lave-Auto Mobile
360 70e rue Ouest
Québec, Qc, G1H 4V5
info@lave-automobile.com lave-automobile.com
418-261-3950

BILLETS DE STATIONNEMENT

Le Centre de Foires a des billets journaliers pour les exposants au coût de 10 \$. Ils sont valides pour n'importe quelles journées à partir du 30 octobre au 2 novembre. Ces billets permettent d'entrer et de sortir dans la même journée (contrairement aux billets de 15\$ qui sont valide que pour une entrée sans possibilité de revenir).

Donc si vous voulez une passe pour toute la durée de la Foire pour 1 voiture, vous devrez acheter 4 billets.

Si vous êtes intéressé par ces billets de stationnement, vous devez les réserver avec ce formulaire et le retourner à kthibault@acvrq.com. Il sera possible d'en ajouter sur place.

Les billets seront disponibles au bureau du promoteur (à gauche de l'entrée des visiteurs) durant le montage et à tout moment durant les heures d'ouverture de la Foire.

Nom de la compagnie: _____
Nom du responsable _____
cellulaire : _____
Nombre désiré: _____

PAYABLE PAR CARTE DE CRÉDIT SUR PLACE

SVP, Faites-nous parvenir votre commande avant le 24 octobre.